

OBJECTIF

Former des étudiants polyvalents dans le domaine des techniques informatiques, de l'aménagement paysager, de la gestion de projet paysager et de la communication pour répondre aux besoins de personnel qualifié dans la profession du paysage :

- dans le domaine technique de l'infographie paysagère
- dans le domaine communicationnel et de projet, en particulier avec des personnels ayant des compétences dans les marchés publics, la gestion de projets et dans la capacité à promouvoir des solutions et des réalisations dans une démarche de communication interne/externe.

ADMISSION SUR DOSSIER

Pour les titulaires

- d'une licence 2 : Informatique, Sciences de la Terre, Géographie, Biologie, Histoire de l'Art, Arts plastiques
- d'un DUT ou B.U.T. 2 : MMI, INFO, GCCD
- d'un DEUST Gestion de l'espace naturel
- d'un DEFA (Diplôme d'études fondamentales en architecture)
- d'un BTS A : Aménagements paysagers, Productions horticoles, Technico-commercial option végétaux d'ornement, Gestion et protection de la nature
- d'un BTS Géomètre-topographe
- d'un diplôme d'une école d'Art
- de tout diplôme de niveau Bac+2

Les admissions sont soumises à la signature d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

Renseignements et inscriptions

Responsable pédagogique

rplpap@iut-dijon.u-bourgogne.fr

Secrétariat département MMI

mmi-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr

03 80 39 65 70

Contact alternance

SEFCA

alternance-iut@u-bourgogne.fr

DÉBOUCHÉS

Les diplômés pourront soutenir techniquement toutes structures professionnelles existantes ou en projet tournées directement vers la transformation et l'aménagement du territoire à grande échelle ou vers le micro territoire, ou encore, de répondre à titre libéral à des commandes émanant d'une clientèle privée, grâce à la gestion et la déclinaison des projets sous infographie paysagère.

Ils seront capables de gérer le cycle de vie d'un projet paysager de sa spécification à sa promotion à destination du client, public ou privé.

De ce fait, les diplômés sont appelés à devenir des collaborateurs privilégiés des équipes pluridisciplinaires existantes ou de s'établir à titre libéral en tant que spécialistes dans leur discipline.

PROGRAMME



Dijon



CANDIDATURE

<https://ecandidat.u-bourgogne.fr>

À partir de février 2027

Taux d'insertion des diplômés 2023

parcours GPP
92%

parcours IP
87%

ALTERNANCE

Contrat de professionnalisation
Contrat d'apprentissage

2030+

anciens dans le réseau
de l'IUT

Droits de scolarité

En alternance, les droits d'inscription sont pris
en charge par l'employeur.